

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 7 juillet 2021, a adopté l'ordonnance suivante, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) :

Ordonnance accès gratuit au Jardin Botanique – Détenteurs de la carte Passeport MTL (8)

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 12 juillet 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat